



VILLECHENEVE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 28 Février 2008**

PRESENTS : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT. MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND. SARCEY. MME DUSSUYER. M. GRANJARD. MME BERTHOLAT. MM. GUERIN. NIEPCE.

Secrétaire de séance : M. PIQUET

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide que les trois taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) seront votées par la nouvelle équipe municipale.
- 2) Examine les propositions budgétaires pour les budgets principal, assainissement, lotissement les Grandes Terres et les Placettes) et décide qu'elles seront éventuellement modifiées et votées par la nouvelle équipe municipale.
- 3) Décide de fixer le loyer du logement situé en dessus de l'épicerie à 240 euros par mois à compter du 01^{er} avril 2008 suite au changement de locataires.

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 2

- 4) Fixe le tarif d'abonnement à la bibliothèque municipale à 4 euros pour l'exercice 2008.
- 5) Décide d'attribuer à la CLIS de SAINT MARTIN EN HAUT une subvention de 23 euros pour l'élève qui la fréquente sur l'exercice 2008

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

- 6) Rejette la demande de subvention formulée par l'Ecole de musique de PANISSIERES pour l'exercice 2008 sachant qu'il existe une structure identique sur le Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.
- 7) Approuve la modification du montant de la subvention attribuée sur l'exercice 2008, à la SPA soit 0.20 euros, pour l'enlèvement sur la commune des animaux errants
- 8) Décide d'attribuer à Monsieur le percepteur , Monsieur LENAOUR, l'indemnité à taux plein pour l'exercice 2007.

- 9) Met en place les tours de scrutins pour les élections municipales des 9 et 16 mars 2008.
- 10) Prend acte de la pétition du 26 février 2008 concernant le classement en zone 30 km/H de la Grande Rue.

Monsieur le Maire fait un rappel aux élus sur l'avancement du dossier de mise en sécurité des différents axes de circulation de la commune.

a) Zone 30 km/H opérationnelles :

- Chemin de la terre ronde ;
- Abords de la salle polyvalente et du stade ;
- Route de Chambost : suite au transfert de l'entrée principale de l'Ecole

b) Etude en cours (juin 2006) sur l'ensemble des voies communales du village et plus particulièrement la Route Départementale 4 :

- la prise d'un arrêté classant la Grande Rue en zone 30 ne réglera pas le problème de la vitesse excessive, il est nécessaire de mettre en place des équipements « types ralentisseurs ». Après plusieurs réunions avec les responsables de la DDE, il ressort que si l'on veut conserver le stationnement des véhicules en bordure de voie, la pose de bandes rugueuses serait la solution adaptée à la largeur de cette voie. Le bruit provoqué par ces équipements au passage des véhicules sera important et créera rapidement des problèmes avec les riverains. Rappel : compte tenu de la typologie du village, la circulation des poids lourds ne peut se faire que par cette voie. La DDE propose une étude approfondie (coût 7000 € HT).

Nota : le stationnement actuel autorisé dans le village favorise naturellement la limitation de vitesse.

- 11) Est informé du taux d'impayés concernant la redevance ordures ménagères sur la commune (3.68%).
- 12) Prend acte de la demande formulée par Mr Jacques NIEPCE concernant la pose d'une plaque à l'intérieur du Musée du Patrimoine en mémoire de Mr Robert SERRAILLE décédé le 23 février 2008 qui s'est beaucoup investi lors de la création du musée du patrimoine.

Votants : 15

Pour : 15

- 13) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait en Mairie le 29 février 2008

Le Maire,

J. CRIBIER